



Fabien DEQUAIRE
DS Cfdt APCA
A pca.fabien.ds.cfdt@gmail.com

APCA
Mr Regis DUBOURG
Directeur
9 avenue George V
75008 PARIS

Troyes, le 02 avril 2020

Monsieur le Directeur,

Merci d'avoir pris le temps de répondre à mon courrier même si peu de mes arguments ont été pris en compte.

Lors du CSE qui a eu le 1er avril, nous avons tenté d'expliquer les raisons qui nous conduisaient à trouver inacceptables les mesures générales prises unilatéralement par l'équipe de Direction de l'APCA :

- **Manque de reconnaissance** du personnel, en très grande majorité en TAD,
- **Déresponsabilisation des chefs de service** qui auraient pu comme habituellement, évaluer la charge de travail de leurs collaborateurs au regard de leurs missions, des échéances et des interactions avec les Chambres locales,
- **Négation des contraintes individuelles et personnelles** (réservation de voyages, RDV médicaux planifiés ou reportés, regroupement familial...)

En tant que DS CFDT, je persiste à affirmer que l'employeur ne dispose pas de la prérogative de nous imposer des jours de CP en avril et de déplacer les jours de CP validés en mai, même si vous persistez à affirmer le contraire en vous abritant derrière le flou des dispositions du statut. **Et justement il aurait été souhaitable que ce flou soit géré en commission paritaire et non de façon unilatérale.**

Afin de ne pas démoraliser les équipes qui font déjà preuve d'une grande conscience professionnelle, je vous demande de veiller à la prise en compte réelle des exceptions qui s'imposent du fait, des particularités des missions et les situations particulières qui dans l'intérêt des services mériteraient d'être traitées spécifiquement que vous mentionnez dans votre courrier

Ce sujet sera à nouveau abordé le 10 avril, jour de la Commission paritaire où vous allez à nouveau nous proposer de déplacer un jour RTT employeur pour le vendredi 22 mai, jour de l'Ascension où les écoles et centres de loisirs seront fermés. **Avons-nous notre mot à dire ? Y aura-t-il débat** ou avez-vous déjà pris une position qui sera dans tous les cas appliquée par note de service comme les congés où nous avons montré un désaccord.

Veillez Monsieur le Directeur recevoir mes sincères salutations

Fabien DEQUAIRE
DS CFDT